



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 23 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT-JULIEN-EN-BORN, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2025050

**Présents :** M. Philippe MOUHEL - Mme Michelle LAVIELLE - M. Denis VEJUX - M. Jean-Louis BARRERE - Mme Coralie SEYS - M. Jean MORA - Mme Martine DUVIGNAC - M. Michel RAFFIN - Mme Muriel LAGORCE - M. Jean-Claude CAULE - M. Thierry GALLEA - M. Marc VERNIER - M. Gérard NAPIAS - Mme Isabelle LESBATS - M. Jean WATIER - Mme Céline GUILLET - M. Gilles DUCOUT - Mme Valérie MORESMAU - M. Arnaud GOMEZ - Mme Monique LAGOUEYTE - M. Didier CLAVERY - Mme Claire LUCIANO - M. Jean-Jacques LEBLOND - Mme Karine DASQUET - M. Dominique JARREAU - Mme Nathalie CAMOUGRAND

**Absents et excusés :** Mme Laurence MERLIN - Mme Delphine DUPRAT - Mme Véronique MORA

**Pouvoirs :** Mme Laurence MERLIN à M. Philippe MOUHEL - Mme Delphine DUPRAT à M. Jean MORA

**Secrétaire de séance :** Mme Monique LAGOUEYTE

Membres en exercice : 29    Présents : 26    Pouvoirs : 2

### **OBJET : Modification du Pacte Territorial**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le Code de l'Energie ;

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2024, dite loi Climat et Résilience, confiant à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) la possibilité de concourir au Service Public de la Performance Energétique (SPPEH) qui se traduit par le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'ANAH du 13 mars 2024, relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' ;

VU la délibération du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 30 septembre 2024, relative à la « transition énergétique : rénovation énergétique de l'habitat », adoptant les nouveaux principes de soutien au service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) à partir du 1er janvier 2025 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Côte Landes Nature ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Côte Landes Nature du 1er juillet 2024, relative à l'approbation de son Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Côte Landes Nature du 2 décembre 2024, relative à l'engagement dans un Pacte Territorial ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 17 février 2025, relative à l'approbation de signature d'un Pacte Territorial ;

**Considérant** les résultats de l'étude préalable à la mise en œuvre d'un Pacte Territorial qui ont permis à la collectivité de définir les objectifs pour le déploiement de son Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) France Rénov' et notamment la mise en œuvre d'un volet « accompagnement des ménages » ;

**Considérant** les modifications apportées à la trame de Pacte Territorial, présentée lors du Conseil Communautaire du 17 février 2025, suite aux résultats de cette étude.

**Après délibérations, le Conseil Communautaire, avec 1 abstention (M. LEBLOND), décide :**

**Article 1 :** d'approuver le projet de convention de Pacte Territorial annexé à la délibération ainsi que ses annexes.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, et notamment la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

**Article 3 :** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025050-DE



La secrétaire de séance  
Mme Monique LAGOUEYTE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

**Le Président**  
Philippe MOUHEL

